

LES TRANSPORTS SCOLAIRES DANS LA SOMME

Vous habitez dans la Somme :

Veillez trouver ci-dessous les renseignements nécessaires afin de faire votre demande de carte de transport scolaire (autocar ou train).

- La gratuité du transport scolaire est accordée aux élèves de la maternelle jusqu'à la terminale (élèves internes compris)
- La demande de transport scolaire pour les élèves de la Somme doit être faite :
 - directement par la famille auprès de la Région,
 - chaque année : le renouvellement du transport est à faire par la famille,
 - de préférence sur internet, sur la plateforme d'inscription en ligne :

<https://transports.hautsdefrance.fr/>

Des formulaires papier (à imprimer) sont à votre disposition sur cette même plateforme (lien ci-dessus). Pour les familles qui ne peuvent pas faire la demande de transport en ligne, des formulaires sont également disponibles au secrétariat de l'établissement scolaire.

(Les services de la Région vous recommandent l'inscription en ligne qui vous permettra de recevoir plus rapidement la prise en charge)